

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 25 novembre 2021 à 18h30.

PRESENTS : LABASSE Emmanuel (Maire), BOUCHEREAU Pauline, CREGUT Sylvain, VAUZEILLES Daniel, PANCRACIO Amélie, ROUX Frédéric, SIMON Baptiste, MARTIN Camille.

ABSENTS EXCUSES : BOUCHE Estel (pouvoir à M. le Maire), TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo (pouvoir à M. Sylvain CREGUT), FOURNIER Pascal.

M. Daniel VAUZEILLES est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DES DERNIERS COMPTES-RENDUS

Les membres du Conseil municipal approuvent les comptes rendus des réunions du 16 septembre et du 21 octobre 2021.

REGIE DU MARCHE ESTIVAL

M. le Maire présente une délibération relative aux droits de place sur les foires et marchés de la commune datant du 03 août 1967. Il propose à l'assemblée de se renseigner auprès de la DGFIP pour la réactualiser ultérieurement.

Il précise que le marché estival 2021 a rapporté environ 500€. Au vu de ce faible encaissement, il conviendra de s'interroger sur un changement de date éventuel pour 2022.

PROJET GUIST'HAU -BOIS DE LA CAIRE

M. le Maire rappelle les lieux du projet de scierie et d'hébergement touristique au Bois de la Caire, à Moneaux. Il explique qu'un permis de construire a été déposé cet été par M. Stéphane GUIST'HAU et qu'il a été refusé par les services instructeurs de la DDT. M. le Maire a échangé, à plusieurs reprises, avec Mme Christelle CARLET, responsable centre instructeur ADS – DDT, et M. Frantz DERLICH, géomètre en charge du futur PLU, pour trouver une solution afin de mener à bien ce projet. Ainsi, M. le Maire projette et lit une proposition de délibération aux membres du Conseil municipal. Il explique que, si cette délibération est validée par les élus, le dossier sera présenté en CDPNAF et M. le Maire devra le défendre.

Mme Pauline BOUCHEREAU demande la définition de « STECAL ». M. le Maire répond qu'il s'agit de « secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées » dans lesquels une zone d'artisanat peut être intégrée.

Mme Camille MARTIN pense que la DDT refuse beaucoup de permis de construire car ses agents instructeurs n'ont pas les moyens de se rendre sur place pour étudier l'environnement. M. le Maire rappelle, qu'avec la mise en place du PLU, le nombre de terrains constructibles a été réduits (volonté des services de l'Etat).

Mme Camille MARTIN propose que des réunions soient organisées avec la DDT pour discuter des demandes de permis de construire.

M. le Maire rappelle que M. GUIST'HAU a présenté son projet au Syndicat Intercommunal de Chambon des Neiges et qu'il porte un projet respectueux de l'environnement.

Les membres du Conseil municipal demandent à revoir le lieu exact du projet : M. le Maire projette le plan sur écran.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour la validation de cette délibération qui permettra de présenter le dossier de M. Stéphane GUIST'HAU en CDPNAF.

POINT SUR LES TRAVAUX

1. Installation de toilettes à l'entrée de la Vallée de Chaudefour

M. le Maire rappelle que la commission des travaux s'est rendue sur les lieux et qu'il avait présenté le système de ces toilettes écologiques lors d'une précédente réunion du Conseil municipal.

Il présente un devis, établi par SANISPHERE, pour des toilettes de grande capacité, pour un montant de 31.104,00€T.T.C (subventionnable à 50%).

M. le Maire propose de monter un dossier de subvention et d'étudier la faisabilité de ce dossier au prochain budget. Une visite au Lac Pavin sera également organisée. Il réexplique rapidement le fonctionnement de ces toilettes et précise que de nombreuses aires d'autoroute les utilisent.

M. le Maire souhaite demander des subventions auprès du Département, de la Région et de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour donner tous pouvoirs à M.le Maire afin qu'il puisse faire des demandes de subvention pour ce projet et de réaliser une étude de faisabilité par la commission des finances lors de l'élaboration du prochain budget communal.

M. le Maire rappelle que l'installation d'horodateur avait été réalisé avec l'objectif de mieux équiper ce secteur.

2. Escalier de la Maison de la Réserve de Chaudefour

M. le Maire explique que deux devis ont été demandés pour la confection d'un escalier extérieur à la Maison de la Réserve de Chaudefour.

L'entreprise EMPIS, située au Vernet Sainte Marguerite, n'a pas encore rédigé son devis.

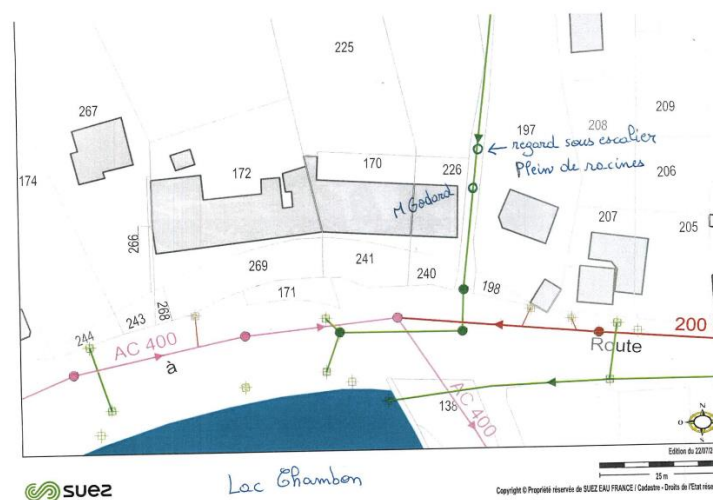
M. le Maire présente le devis de l'entreprise FAB SOUDURE pour un montant de 6.100€ : cette proposition est jugée trop élevée par les membres du Conseil municipal. Entre parenthèse, M. le Maire explique que l'entreprise CEREMA a fait une étude sur les ponts et les murs de soutènement de la commune : elle a signalé que les gardes corps du pont de Varennes étaient dangereux et qu'il fallait les refaire. L'entreprise FAB SOUDURE doit se déplacer sur place pour faire un devis pour la réfection de cet ouvrage.

En ce qui concerne l'escalier, les membres du Conseil municipal souhaitent attendre le second devis et verront également si les employés techniques de la commune peuvent les réaliser eux-mêmes.

M. le Maire explique que M. Daniel VAUZEILLES s'est renseigné pour refaire les rives de la maison de la réserve : un devis pour mettre du zinc sur les rives existantes est en attente (l'estimation serait aux alentours de 2.000€).

Pour information, deux ardoises sont également à remettre en place sur le toit de l'église.

3. Escaliers – Immeuble Jérôme GODARD



M. le Maire explique l'escalier, qui monte à côté de l'immeuble de M. GODARD, est très abîmé : des photos et le plan est projetés. Des racines se sont infiltrées dans les canalisations et les regards : l'eau s'infiltré tout le long de l'immeuble. M. le Maire est toujours en attente de devis (relance l'entreprise Coudert régulièrement) et souhaite faire une déclaration à l'assurance. SUEZ avait déjà réparé une partie de l'escalier mais il faut reprendre l'ensemble. Et, habituellement, les agents de la Communauté de Communes du Massif du Sancy nettoyaient cet escalier ; mais cela n'a pas été fait cette année.

4. Parking de Chaudfour et de Bressouleille

M. le Maire projette une photographie du parking situé à l'entrée de la Vallée de Chaudfour et à Bressouleille pour présenter les plantations d'essences locales réalisées par l'entreprise LEOTY PAYSAGE.

5. Passerelle Sainte Anne – Vallée de Chaudfour

M. le Maire rappelle qu'une jeune fille était tombée avant la remise en état de la barrière. Les gardes corps ont été refaits par la Communauté de Communes du Massif du Sancy : des photographies sont projetées.

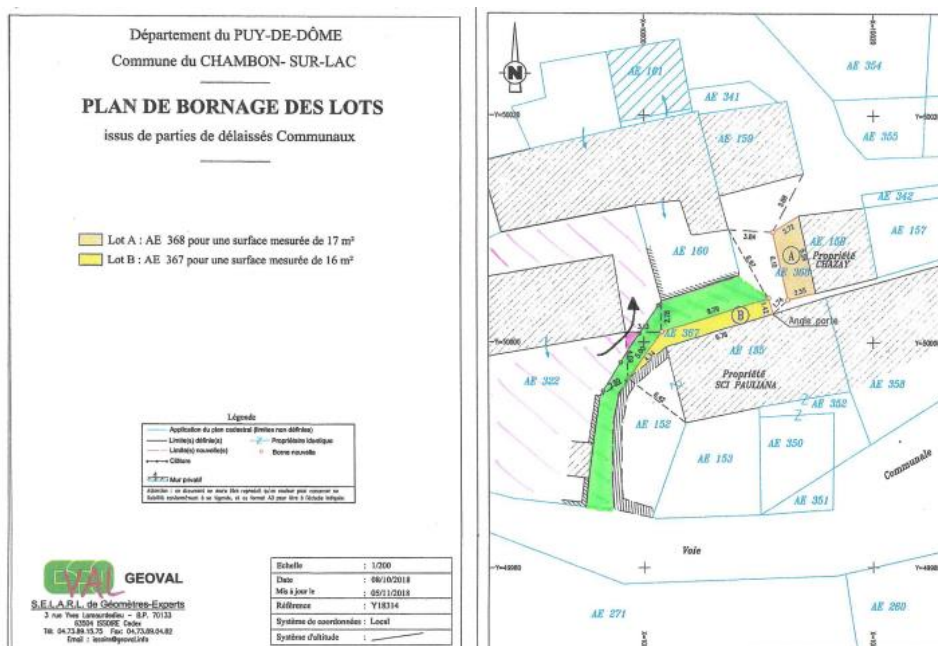
6. Chemin de Serrette

M. le Maire rappelle qu'une partie du chemin s'était éboulée et que le pont n'avait plus de garde-corps. Lors d'une réunion avec M. Philippe TOURS, l'aide du Conseil départemental du Puy-de-Dôme avait été proposé pour la réfection de chemins de la commune : celui de Serrette avait alors été abordé puisqu'il est inscrit sur de nombreux parcours pédestre. Ainsi, le Conseil départemental a proposé de prendre à sa charge la remise en état du chemin avec un enrochement et des barrières du pont.

M. le Maire explique qu'il a pris un arrêté pour interdire la circulation des véhicules à moteurs entre le pont du Moulin et le Château de Serrette. Le coût de cette opération a été pris en totalité en charge par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

DOSSIER DELARBRE / BARON

M. le Maire rappelle que M. DELARBRE et M. et Mme BARON souhaitent acquérir du domaine public. Il projet le plan suivant :



La commission des travaux s'est rendue sur place et a constaté que le chemin a été entretenu par M. DELARBRE ; mais, il reste sale à cause des déjections canines et félines. M. le Maire rappelle, que si les membres du Conseil municipal sont d'accord pour vendre, une enquête publique sera réalisée. Sur demande de M. Frédéric ROUX, il présente, sur l'écran, les différentes bornes suite à la vente réalisée deux ans auparavant ; et, rappelle que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acheteurs.

M. le Maire précise que le permis de construire de M. DELARBRE a été refusé suite à l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France. Il doit rencontrer M. Régis DELUBAC, Chef de Service ABF, courant janvier pour plusieurs dossiers dont celui-ci.

M. le Maire demande l'avis des membres du Conseil municipal et les fait voter :

- 09 pour (dont deux pouvoirs)
- 01 abstention

POMPE DE RELEVAGE DES RIVES – CONTRAT DE MAINTENANCE

M. le Maire donne la parole à Mme Amélie PANCRACIO. Cette dernière rappelle le principe de la pompe de relevage aux Rives (Lac Chambon). Elle explique qu'elle ne fonctionne pas en ce moment et que l'eau de source est rejetée dans le réseau d'assainissement.

Des devis ont été demandés à l'entreprise SYSTEAU (actuel prestataire) et à SUEZ :

SUEZ :

431,13 € / semestre – 2 visites par an

1.300 € pour le remplacement d'une pompe

SYSTEAU :

1.725€ / an (avant 467€/an)

1945,20 € pour le remplacement d'une pompe

Jusqu'à présent, l'entreprise SYSTEAU intervient à chaque fois qu'il y a un problème.

Une pompe a déjà été remplacée.

Mme Amélie PANCRACIO lit les détails des devis sur demande des membres du Conseil municipal. SUEZ gère déjà la station d'épuration de Saint Nectaire.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour signer le devis de SUEZ et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le contrat de maintenance.

BASE NAUTIQUE

La Commission des travaux s'est également rendue sur place. Lors de la construction de la base, le local était uniquement prévu pour le stockage de pédalos. Depuis, la gérante a acquis des canoës, des puddles...qui sont difficiles à stocker. Elle demande la suppression de la porte et la mise en place d'un volet. Depuis des années, le loyer est de plus de 6.000€ et aucun travaux n'a été réalisé.

M. le Maire présente un devis de la SARL ALAIN FAUGERE pour un montant de 3.600€ T.T.C. (volet roulant et réfection du bardage extérieur) et précise qu'il en a demandé un devis à l'entreprise DA CRUZ pour retirer une cloison. Les peintures extérieures des bâtiments (kiosque, base nautique, Office du Tourisme, MNS et centrale vélo) seront réalisées par un agent communal.

M. le Maire préfère réaliser des travaux d'entretien des bâtiments (et ne pas faire comme à la Maison de la Réserve de Chaudéfour où les travaux ont été très importants et onéreux). Il conviendra de vérifier la faisabilité au niveau du budget et du devis de l'entreprise DA CRUZE avant le 1^{er} janvier 2021.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour réaliser les travaux de la base nautique.

MARCHE DE NOEL

M. le Maire projette le programme du marché de Noël qui doit se dérouler, au bourg, les 27 et 28 novembre 2021. Il a consulté Alexandre de Météovergne : il annonce des chutes de neige pour ce weekend.

Les membres de l'Association des Anciens de Chaudéfour ont réalisés des décorations du bourg. Le Bistro Vallée sera ouvert et proposera des menus spéciaux. Des barnums et des chauffages extérieurs y seront installés. L'église devra être chauffée pour les animations. M. le Maire demande de l'aide à partir de samedi 27 novembre à 9h. Les membres du Conseil municipal se mettent d'accord sur les derniers détails de l'organisation (placement des exposants, pass sanitaires, spectacles ...). Un arrêté d'interdiction de la circulation a été spécialement pris.

Les cadeaux de Noël des enfants de la commune ont été confectionnés, par La Parenthèse, en fonction des âges et du sexe.

La liste des enfants a bien été vérifiée ; mais, il reste des cadeaux au grenier (de l'an dernier) s'il y a un problème.

M. le Maire rappelle qu'il y a aussi l'organisation d'une bourse au jouet organisée par l'A.C.T.V.V.

Mme Pauline BOUCHEREAU se félicite qu'il y ait 48 d'exposants.

REPAS DE LA COMMUNE 2022

M. le Maire explique que M. le Maire de Saint Victor La Rivière s'interroge sur le maintien de son repas communal, au vu de la situation sanitaire liée à la Covid-19. Ainsi, M. le Maire s'interroge sur le maintien du repas de la commune de Chambon sur Lac (prendre aucun risque). M. Sylvain CREGUT propose de fixer une date mais sans communiquer dessus. Après discussion, les membres du conseil décide de fixer le repas au samedi 22 janvier 2022, de réserver le traiteur et l'orchestre pour environ 90 personnes. Le repas sera confirmé ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

PROJET DE TARIFICATION POUR LES COMPTEURS COMMUNAUX

M. le Maire lit le courrier du SME d'Issoire au sujet du projet de tarification pour les compteurs communaux (récapitulatif des consommations). Le SME est en pourparlers pour faire payer la consommation d'eau aux communes. M. le Maire projette le récapitulatif suivant :

CHAMBON SUR LAC
Récapitulatif consommation branchements communaux en m³
Année 2018 - 2019 - 2020

Type de Branchements	Adresse du Branchement	N° du compteur	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Branchements Communaux	Agence Postale Communale, Le Bourg	E05KA523243	1	3	2
Branchements Communaux	Ateliers Municipaux, Chemin du Moulin	C09LA028049	20	20	16
Branchements Communaux	École, Mairie, Rue de la Mairie	D06LA329791	110	117	127
Branchements Communaux	Foyer du 3ème Age, Rue de l'Union	D198A210710	3	3	2
Branchements Communaux	Pétanque, Route de Chaudefour	E05KA460030	45	87	148
Branchements Communaux	Point Lavage, Route du Chambon	E09IA410729	2	1	0
Branchements Communaux	Salle Polyvalente, Route du Lac	Z60688	54	37	30
Branchements Communaux	Station d'épuration Montaleix	G11AA115780	1	1	3
Branchements Communaux	Toilette de la Plage Ouest	D07LA468765	891	967	703
Branchements Communaux	WC Publics, Parc 500 Diabls	C09LA011744	3	5	5
Branchements Communaux	WC, Imp. Des Rives Lac Chambon	E09IA410689	14	7	14
Total			1 144	1 248	1 050

La commune de Chambon sur Lac est un petit consommateur. D'autres communes consomment énormément d'eau (arrosage des terrains de foot, parterre de fleur ...) et gaspillent de l'eau : c'est un problème par rapport aux autres communes. M. le Maire pense qu'il faudrait faire une moyenne et s'il y a un dépassement, faire payer le surplus.

Pour information, M. le Maire explique qu'il y a eu une grosse consommation d'eau au local de la pétanque suite à une fuite d'eau et que des compteurs ont été installés dans ce local et dans celui de la chasse. Pour rappel, la commune ne paie pas l'eau mais paie quand même l'assainissement.

LOGICIEL HORIZON – CLOUD

M. le Maire laisse la parole à Mme Florence DELAIGUE, secrétariat de la mairie.

Cette dernière explique que les services administratifs de la mairie utilisent le logiciel HORIZON pour la comptabilité, l'état civil, les élections... Son contrat était valable 3 ans et se termine fin décembre 2021. Après cette date, le logiciel sera obsolète pour la partie comptabilité (les modules état civil et élection ne sont pas impactés) et une nouvelle proposition a été faite :

MAIRIE DE CHAMBON SUR LAC

Tarifs exprimés en HT

	Horizon Village On Line village horizon global	Horizon Village Cloud
Droit d'accès à la logithèque	Déjà acquitté	1 920,00 €
Remise -20%		384,00 €
Total droit d'accès à la logithèque		1 536,00 €
Forfait annuel logithèque	3 130 €	3 843 €
Joker chorus pro	Compris dans le contrat	Compris dans le contrat
Sauvegarde On-Line (2GO)	187 €	
Sauvegarde déportée des logiciels et données métier	Non compris dans le contrat	Compris dans le contrat
Total de la première année Droit d'accès + Forfait annuel	3 317 €	5 379 €
Total pour les années suivantes Forfait annuel	3 317 €	3 843 €

Le droit d'accès s'acquitte une seule fois, à la mise en place des logiciels et passe en investissement.

Document non contractuel

Le logiciel sera plus performant et hébergé en ligne. Mme Delaigue explique qu'un nouveau plan comptable sera à utiliser à compter de 2024 et que ce nouveau logiciel sera parfaitement adapté (l'actuel logiciel ne conviendra plus et il n'y aura plus de maintenance à compter du 1^{er} janvier prochain).

M. le Maire précise également que la perception de Besse et Saint Anastaise est fermée et qu'il faut s'adresser à celle d'Issoire désormais : la transmission des dossiers est très compliquée.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour donner tous pouvoirs à M. le Maire pour remplacer ce logiciel au meilleur tarif.

RETROCESSION DE LA CONCESSION N°6

M. le Maire lit le courrier de M. Denis ROUGIER qui souhaite se séparer de sa concession à perpétuité n°6 (située à gauche à l'entrée du cimetière).

Cette concession avait été achetée en 2009 pour un montant de 475€ (1/3 au CCAS, 2/3 à la commune).

M. le Maire rappelle que la commune manque de concession, propose de lui racheter pour 300€ et de la passer à 30 ans.

M. Daniel VAUZEILLES demande s'il y aura des fouilles : non, puisque personne n'y était enterré.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour la rétrocession de cette concession pour un montant de 300 € et de la remettre à disposition pour 30 ans.

SANCY SNOW JAZZ 2022

M. le Maire informe qu'il a reçu l'appel de l'organisateur. Ce dernier propose, à la commune ou un socioprofessionnel, un concert le 09 mars 2022. M. le Maire explique que des concerts ont été organisés à la Maison des Associations par le passé (sans grand succès) et que, les derniers temps, ils se faisaient chez un restaurateur (500€ à la charge de la commune et 500€ + repas à la charge du restaurateur). Les deux dernières éditions se déroulaient au Sancy Resort à Moneaux. A Murol, cette prestation s'est toujours déroulée dans la salle des fêtes.

M. le Maire propose de contacter les restaurateurs dans les mêmes conditions. Avec l'accord des membres du Conseil municipal, Mme Amélie PANCRACIO se chargera de contacter les restaurateurs et réalisera un tirage au sort en fonction du nombre de réponses positives.

ECOLE – SIGNALEMENT DE L'ENSEIGNANTE

M. le Maire informe les élus qu'il y a un souci d'harcèlement à l'école de La Save. Il fera transmettre le courrier de l'enseignante à ce sujet aux élus par mail.

Mme Camille MARTIN souhaite parler de la tarification de la cantine votée lors d'une réunion du SIVOM de la Vallée Verte : il semblerait qu'il y a une erreur sur le tableau de présentation et sur la délibération. Les délégués sont chargés d'en parler lors de la prochaine réunion du syndicat.

PROCHAINES REUNIONS

M. le Maire convie les élus aux réunions suivantes :

- **ENEDIS** – Mardi 30 novembre 2021
- **PLU** – Lundi 6 décembre 2021
- **Encorbellement Lac Chambon** – Mardi 7 décembre 2021
- **Prochain conseil municipal** – Jeudi 16 décembre 2021

LAVOIR DE MONTMIE – PETIT PATRIMOINE

M. Daniel VAUZEILLES explique que le lavoir de Montmie a été totalement refait pour un montant de 1.200€. De nombreuses personnes ont aidé bénévolement à la réfection de cet ouvrage. M. le Maire propose que le coût soit pris en charge par la commune en janvier 2022.

MATERIEL COMMUNAL

I. Détérioration de postes de radio

M. Frédéric ROUX souhaite connaître les conclusions du garagiste quant à la détérioration d'autoradios dans deux véhicules de la commune.

M. le Maire explique à l'ensemble des membres présents qu'un agent technique communal a détérioré les postes de radio dans deux véhicules. La réparation des postes lui a été demandée.

La commission du personnel devra se réunir pour étudier toutes les possibilités afin d'améliorer l'entente dans l'équipe.

2. Micro tracteur accidenté

M. le Maire explique, suite à l'accident, que l'entreprise REYT a estimé les réparations du micro tracteur pour un montant d'environ 40.000€ : ce devis était surestimé puisque le micro tracteur roule parfaitement.

Avec l'accord de l'expert mandaté par l'assurance, M. le Maire a demandé un second devis à l'entreprise MARCHADIER. Ce dernier a réalisé un diagnostic : le tracteur est réparable pour 16.000€. L'expert indemniserà à hauteur de 14.500€ sans la cabine (+ 5.000€). M. le Maire a donné son accord pour les réparations et le remplacement de la cabine (la prochaine aura la climatisation).

Par contre, M. le Maire explique que la gendarmerie fait une enquête poussée. Le centre de gestion a été mandaté par la gendarmerie de Besse et Saint Anastaise pour reprendre l'intégralité du dossier. M. le Maire attend la suite de la procédure. L'expert a fait part qu'il s'agit bien d'une erreur de pilotage et non d'un problème mécanique sur le véhicule.

GAEC DE VAUZELLES

M. Daniel VAUZEILLES demande où en est la procédure quant au non-paiement du fermage depuis 3 ans par le GAEC de VAUZELLES. M. le Maire explique que Mme Estel BOUCHE est en charge du dossier et qu'elle attend le retour de la juriste.

SECTION DE BRESSOULEILLE – TRACTOPELLE

M. le Maire fait part de l'offre oral de M. Daniel ROUX, ancien Maire, pour le rachat à hauteur de 1.500€ du tractopelle de la section de Bressouleille. Ce dernier fera un courrier écrit qui sera étudié lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

La séance du conseil est levée à 21h20.